



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Nos Quartiers

« Vak'Ansanm 2024 »

À vos projets



Appel A Projets

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF

I- 1 LA CAMPAGNE 2024

La campagne « Quartier d'été » change d'appellation en Guyane en 2024 et devient « **Vak'Ansanm** ». Ce changement de dénomination répond à une volonté des acteurs du territoire qui souhaitent adapter l'appellation de ce dispositif aux réalités locales. Le vocable retenu « **Vak'Ansanm** » est le résultat issu de la consultation des acteurs de la politique de la ville de notre territoire.

Créée en 2020, cette opération est largement plébiscitée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville notamment en direction des jeunes des quartiers prioritaires.

La campagne 2023 au sein de notre département a permis de soutenir **71 projets sur l'ensemble du territoire des six villes en contrat de ville** : Cayenne (17), Kourou (13), Macouria (10), Matoury (8), Remire-Montjoly (8) et Saint-Laurent du Maroni (13), et 2 en intercommunalité. Elle a bénéficié à environ 20 987 jeunes et à leurs familles, grâce à l'engagement des collectivités territoriales et à celui de 49 associations guyanaises qui ont permis d'organiser près de 250 événements.

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République le dispositif quartier d'été dit « **Vak'Ansanm** » en Guyane, est reconduit en 2024. La campagne 2024 doit revêtir une empreinte spécifique liée à l'organisation et déroulement des jeux olympiques dans notre pays.

Déclinée localement, cette opération repose sur de grandes orientations nationales qui visent à faire du temps des vacances et congés :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.
- Un temps de loisir autour des jeux, du sport, des valeurs véhiculées par l'olympisme.

Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- des rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes,
- des activités en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des « **Vak'Ansanm** » mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes,
- des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

L'enveloppe allouée en 2023 pour les opérations Quartier d'Eté dans les six communes a été reconduite en 2024, pour un montant total de : 529 436 €

Ainsi, pourront être encouragées et soutenues des actions mettant en avant les objectifs suivants :

Objectif 1 : Respirer, s'amuser et découvrir :

- l'offre d'activités et d'animations privilégiant l'esprit de découverte, d'initiation et d'apprentissage,
- la promotion du sport,
- l'accès à la culture,
- le développement de l'esprit critique et citoyens des jeunes,
- le soutien à la parentalité.

Objectif 2 : Préparer et accompagner aux / pour / les grandes vacances:

- la sensibilisation au soin de soi et des autres,
- la sensibilisation à la nature,
- l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers,
- la mobilisation des acteurs locaux pour permettre aux jeunes de trouver des jobs d'été,
- les expériences de « volontariat rémunérateur » tels que les chantiers d'insertion ou éducatifs,
- la formation et l'acquisition de compétences structurantes et valorisables sur le marché du travail.

Objectif 3 : Se rencontrer, se retrouver et renforcer le lien social :

- les activités inter-quartiers et/ou intergénérationnelles,
- la mobilisation des dispositifs de participation et d'engagement citoyen,
- le renforcement des liens entre les habitants des quartiers et des institutions.

I - 2 – LES TERRITOIRES ET PUBLICS CONCERNÉS

En Guyane, le dispositif a vocation à se dérouler sur les 6 communes en contrats de Ville : Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. Les actions à mettre en place sont orientées particulièrement vers le public des 12-25 ans, les jeunes et les femmes vivant dans les 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville de Guyane.

I - 3 - LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les structures qui seront soutenues par ce fonds, devront s'engager à promouvoir et à faire respecter les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

Les dossiers de demande de subvention devront intégrer, parmi les indicateurs d'évaluation proposés au regard des objectifs de leurs actions, l'approche en matière d'égalité femmes-hommes.

Un cofinancement du projet devra être recherché, a minima, le porteur pourra valoriser ses fonds propres.

I – 4 LA COMMUNICATION

Les porteurs de projets ayant reçu un soutien financier au travers de « **Vak'Ansnm** » 2024 s'engagent à :

- mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres, ...);
- mentionner le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation obligatoire du logo « **Vak'Ansnm** »2024 et la mention de l'opération ;
- communiquer autant que faire se peut sur la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>

II – MODALITÉ DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJET

Les structures porteuses et intéressées devront déposer leur dossier de demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN <https://usagerdauphin.cget.gouv.fr> en précédant la dénomination de l'action par « Quartiers d'été 2024 ». La demande doit impérativement être faite dans la rubrique « 74 Subventions d'exploitation État » en indiquant le financeur : 973-ETAT-POLITIQUE-VILLE.

III LES DÉLÉGUÉS DU PRÉFET AU SEIN DU TERRITOIRE

TERRITOIRE	DÉLÉGUÉ	ADRESSE E-MAIL	N° DE TÉLÉPHONE
CAYENNE, REMIRE-MONTJOLY	Aymeric DELILLE-MANIERES	aymeric.delille-manieres@guyane.gouv.fr	06 94 14 15 43 05 94 39 47 66
MATOURY, MACOURIA, KOUROU	Rebecca DUBOIS	rebecca.dubois@guyane.gouv.fr	06 94 27 88 33 05 94 39 47 11
SAINT LAURENT DU MARONI	Marcelin GBKOBUBU (intérim)	marcelin.gbekobu@guyane.pref.gouv.fr	05 94 39 45 84

Adresse générique du service politique de la ville : politique-ville@guyane.gouv.fr

IV – LE CALENDRIER

PÉRIODE DE RÉALISATION DES PROJETS	DÉPÔT DOSSIER	INFORMATION DES DÉCISIONS AUX PORTEURS
Vacances scolaires 2024	Du 08 mars 2024 au 08 avril 2024	A partir du 02 MAI 2024